



## **CONFERENCE SOUS LE THEME**

**« Enjeux et modes opératoires de la délégation de la Centrale des  
Risques de Bank AL-Maghrib »**

**ALLOCUTION INAUGURALE DE  
MONSIEUR LE GOUVERNEUR  
DE BANK AL-MAGHRIB**

**Rabat  
lundi 26 Novembre 2007**



Monsieur le Secrétaire Général;

Mesdames et Messieurs les Présidents et les Directeurs Généraux ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir de vous accueillir pour cette journée d'étude consacrée à la délégation de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le thème de cette rencontre revêt une importance particulière : c'est le début de la réalisation d'un projet structurant qui devrait nous conduire à une mutualisation globale de l'information sur le crédit au Maroc.

L'enjeu pour nous est de construire, à terme, un système d'information financière intégré répondant aux meilleures normes en la matière.

A cette fin, Bank Al-Maghrib s'est engagée dans un processus de modernisation des outils de collecte et de partage de l'information sur le crédit et sur les incidents de paiement relatifs au chèque.

Un partenariat a, par ailleurs, été établi en 2007 avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) nous permettant d'exploiter la base de données dont dispose cet office en vue de mener des études sectorielles plus fines.



Dans cet esprit, Bank Al-Maghrib a réorganisé en 2007, le Département en charge des centrales d'information par domaine d'activité (alimentation des données, gestion des applications et traitement des demandes d'information émanant des clients) dans le but d'assurer une gestion efficiente des opérations, de permettre une fiabilisation permanente des informations reçues et d'offrir des services de qualité aux usagers de nos centrales.

L'objectif de cette journée d'étude est donc :

- d'expliquer les enjeux de la mise en œuvre de la délégation de la centrale des risques de Bank Al-Maghrib, ainsi que le cadre institutionnel et opérationnel du modèle adopté,
- de partager les expériences internationales dans le domaine de l'information sur le Crédit
- et de permettre à notre partenaire Experian Holding France de présenter les services sur lesquels il s'est engagé dans le cadre de cette délégation.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Un des principaux axes de la stratégie de Bank Al-Maghrib pour l'amélioration du fonctionnement du marché du crédit repose sur le développement de l'information financière.



Les difficultés d'accès au crédit s'expliquent, en effet, pour une large part, par l'indisponibilité d'une information fiable et actualisée sur la situation financière des emprunteurs et sur leur niveau d'endettement.

A cet égard, l'évaluation des dispositifs de partage de l'information a fait l'objet depuis 2004 de plusieurs analyses conduites par Bank Al-Maghrib en collaboration avec certaines institutions tant nationales qu'internationales.

Ces dispositifs ont d'ailleurs été présentés à la plupart des participants ici présents, lors de la conférence organisée, en mai 2005, par Bank AL-Maghrib en collaboration avec la Société Financière Internationale et dont la recommandation principale portait sur la nécessité de mettre en œuvre une culture de partage de l'information sur le crédit.

L'expérience a montré, en outre, que les pays qui se sont dotés de Credit Bureaux, ont remédié au problème « d'asymétrie de l'information » et amélioré substantiellement la qualité de leur portefeuille de crédit. Les instruments développés par ces Credit Bureaux contribuent en effet de manière sensible à l'évaluation précise de la solvabilité des emprunteurs.

Dans ce contexte et suite à un appel d'offre international, la Banque Centrale a délégué, à compter du 21 septembre 2007, et conformément aux dispositions de la nouvelle loi bancaire, la gestion de son Service



Central des Risques à Experian Holding France, un des Credit Bureaux internationaux qui ont développé un savoir-faire probant dans le domaine.

Les conditions juridiques et techniques qui ont présidé à cette délégation ont, en outre, respecté scrupuleusement les dispositions de la loi sur la gestion déléguée, dont notamment :

- la garantie du principe de continuité du service public et d'égalité de traitement de tous les usagers
- et l'obligation du respect par le Credit Bureau des règles de bonne gouvernance et de confidentialité.

Ainsi, Bank Al-Maghrib a fixé par voie de circulaires en avril 2007:

- les informations que les établissements assujettis doivent lui communiquer pour le bon fonctionnement du Service de centralisation des risques,
- les conditions et les modalités d'accès aux informations détenues par le Credit Bureau
- ainsi que les droits et obligations de toutes les parties prenantes (Credit Bureau, établissements de crédit et clients) formalisés dans un code de bonne conduite.



Par rapport à la situation actuelle, cet important projet piloté par la Banque Centrale vise :

- à renforcer et à moderniser l'infrastructure existante par la globalisation de l'information, quelque soit le montant et le type de crédit accordé,
- à connaître avec précision les habitudes de paiement des clients,
- à réduire les créances en souffrance,
- à accroître le taux d'accès au financement bancaire tout en participant à la baisse du coût des crédits
- et à protéger les droits des emprunteurs.

Le Credit Bureau met ainsi à la disposition des établissements de crédit un système fiable leur permettant de fonder leurs décisions sur des critères objectifs, et de fixer la prime de risque en fonction des profils des clients à travers la production de rapports de crédit et de scoring.

Aussi, je reste convaincu que la mise en place d'un tel système constituera un catalyseur pour le développement du crédit, particulièrement en direction des petites et moyennes entreprises et participera à la réduction du surendettement des ménages.



MESDAMES ET MESSIEURS,

Bank Al-Maghrib reste très consciente que la sécurité et la confidentialité de l'information gérée par le Credit Bureau sont des éléments d'une haute sensibilité et constituent une des principales orientations du projet.

A cette fin, Bank Al-Maghrib veillera à la mise en place des procédures et des mesures de contrôle adéquates garantissant la disponibilité, l'intégrité et la sécurité des informations.

Au surplus, elle dispose de tous les moyens légaux et réglementaires l'habilitant à s'assurer, de manière permanente, de la bonne marche du service délégué et du respect des règles qui lui sont applicables.

MESDAMES ET MESSIEURS,

La mise en place d'un Credit Bureau exige un engagement durable de la part de toutes les parties prenantes du système et particulièrement des établissements assujettis qui sont aussi bien fournisseurs de données qu'usagers des services offerts.

La clef du succès d'un tel système réside dans la permanence de la qualité des données reçues qui conditionne la restitution d'informations fiables reflétant à tout moment la situation réelle des emprunteurs.



Aussi, l'occasion m'est donnée pour sensibiliser les établissements de crédit et les associations de microcrédit sur la nécessité d'adhérer pleinement à ce projet et d'entreprendre les efforts nécessaires pour la mise à niveau de tous leurs services concernés et également de leurs systèmes d'information.

Bank Al-Maghrib s'est d'ailleurs elle-même engagée dans un processus de modernisation de sa plateforme technologique, dans le cadre de la refonte de ses centrales d'information, en vue de répondre d'une manière efficiente aux besoins du nouveau système, à travers un socle technique évolutif permettant l'intégration des centrales d'informations actuelles et celles programmées à terme (centrale des incidents sur effets et fichier général des comptes bancaires).

De son côté, le Credit Bureau veillera, conformément à ses engagements :

- à la mise en place d'une infrastructure technique de pointe,
- au développement au niveau local d'un savoir-faire conforme aux pratiques internationales
- et à la production d'outils performants d'aide à la décision en matière d'analyse des risques crédit.

La participation active de tous les acteurs concernés est par conséquent indispensable pour la mise en œuvre de cet important chantier dont la mise en exploitation opérationnelle est prévue pour le troisième trimestre 2008.



MESDAMES ET MESSIEURS,

En privilégiant la concertation, Bank Al-Maghrib a mené ces dernières années avec le secteur bancaire et financier plusieurs chantiers structurants dont l'heureux aboutissement a été reconnu par les instances internationales.

Je reste convaincu que ce projet connaîtra également le même aboutissement sachant que le Maroc est l'un des premier pays de la région MENA à mettre en place un Credit Bureau.

Je voudrais souligner, en outre, que notre conformité aux normes internationales en matière de partage de l'information financière influera positivement sur la notation attribuée à ce sujet au Maroc par les agences spécialisées.

Permettez-moi enfin d'exprimer mes plus vifs remerciements à tous les intervenants qui ont bien voulu répondre à notre invitation, et à la Société Financière Internationale pour sa collaboration dans ce projet et sa participation à l'organisation de cette conférence.

Je ne saurais conclure sans remercier les représentants des pays partenaires et des institutions financières régionales et internationales ici présents, pour tout le soutien qu'ils ont apporté à nos actions en faveur de l'amélioration des dispositifs du partage de l'information financière, et reste confiant dans leur volonté de continuer à nous accompagner dans les prochaines étapes.